



Organisme :

Adresse postale :

Catégorie :

Maîtres d'ouvrages publics

Entreprises de travaux,
Industriels concessionnaires
exploitants d'infrastructures

Ingénieries, Bureaux d'étude,
Établissements R&D, Éditeurs de
logiciels

Ecoles d'ingénieurs, Universités

Fédérations, Syndicats,
Associations

Groupe, selon la grille de
cotisation ci-jointe :

Groupe 1

Groupe 2

Groupe 3

Groupe 4

Groupe 5

Groupe 6

Sera représenté à l'Assemblée Générale, en tant que membre actif, par :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Nom du signataire :

Fait à :

Le :

Signature et cachet :



Barème des cotisations

2024

Catégories	Base	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6 (membres fondateurs)
Maîtres d'ouvrages publics	Budget alloué aux infrastructures		Moins de 10M€	De 10 à 100 M€	De 100 à 1000M€	Plus de 1000M€	
Entreprises de travaux, Industriels, Concessionnaires exploitants d'infrastructures	Chiffre d'affaires		Moins de 100M€	De 100 à 500M€	De 500 à 2000M€	Plus de 2000M€	
Ingénieries, Bureaux d'étude, Etablissements R&D, Editeurs de logiciels	Chiffre d'affaires ou budget annuel	Moins de 2 M€	de 2 à 20M€	De 20 à 200M€	De 200 à 2000M€	Plus de 2000M€	
Ecoles d'ingénieurs, Universités	Statut	Toutes tailles					
Fédérations, Syndicats, Associations ¹	Chiffre d'affaires du secteur		Moins de 500M€	De 500M€ à 10000M€	Plus de 10G€		
COTISATION ANNUELLE	T_{IREX} = 2 000 € T	0.2 T_{IREX} 400 € HT	0.5 T_{IREX} 1 000 € HT	T_{IREX} 2 000 € HT	2T_{IREX} 4 000 € HT	3T_{IREX} 6 000 € HT	5T_{IREX} 10 000 € HT

¹ Les associations peuvent bénéficier d'une adhésion à coût nul dans le cadre d'une adhésion croisée avec l'IREX approuvée par le conseil d'administration